

SOMMAIRE

- | | |
|--|--|
| 1/ Éditorial p 1 | 2/ Le Rapport CAP 2022 p 1 |
| 3/ Actualité « Fonct° publique » p 12 | 4/ Actualités « Finances » p 13 |
| 5/ Actualités « DGFIP » p 13 | 6/ Actualités « locales » p 16 |

Éditorial

En cette période de canicule, voici la 14^e livraison de la Feuille de Chou qui sera notamment consacrée au rapport remis fin juin par le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022), avec un résumé sur près de 12 pages, comme promis lors du N° 13. S'il faut du courage pour s'y mettre, il faut faire cet effort, d'une part comme collègue mais aussi comme citoyen.

La saison était aux rapports et la Cour des Comptes en a encore produit un sur la DGFIP.

Depuis le mois d'avril, l'actualité a été riche : les agents de la DGFIP étaient en grève le 3 mai et les fonctionnaires se sont mis en grève le 22 mai dernier et les réunions des 4 chantiers de la fonction publique pour un nouveau contrat social avec les agents publics se sont poursuivies.

Bonnes vacances à ceux qui vont partir et bon courage à ceux qui reprennent.

En espérant que ce quatorzième numéro de la Feuille de Chou vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous en octobre prochain pour le numéro 15.

Le Rapport CAP 2022

Les 44 membres du CAP 2022 ont rédigé un rapport (hors annexes) de 113 pages. Le Gouvernement avait décidé courant juin de ne pas le rendre public, puis de le rendre public après l'annonce des décisions sur les mesures proposées. Le rapport a finalement fuité et a été publié sur divers sites en intégralité.

Le rapport s'articule en une première partie où les membres du Comité font part de leurs convictions puis en trois parties où figurent 22 propositions.

A/ Leurs convictions (qui n'engagent qu'eux, NDLR)

1°/ Améliorer le service public tout en faisant des économies substantielles est possible.

Le service public est un levier de cohésion sociale et d'attractivité au-delà de nos frontières.

Mais dans un monde qui change, le service public doit s'adapter, c'est ce qu'attendent les Français en général et les agents publics en particulier qui sont parfois épuisés par les modes de fonctionnement actuels.

La dépense publique n'est plus soutenable, il n'est plus possible de l'augmenter compte tenu de son niveau (56,5 % du PIB en 2017), du taux des prélèvements obligatoires (45,6%) et du niveau d'endettement (96,5 % du PIB). Il faut donc réduire notre dépense publique pour maintenir la compétitivité française et préserver notre modèle de services publics. Le comité reconnaît que le surplus de dépenses s'explique par un surplus de dépenses de protection sociale (santé et retraite notamment) et d'importantes intervention économiques.

Il faut arrêter la technique du rabet pour diminuer les moyens et faire des économies qui dégradent les conditions de travail des agents et la qualité du service. Il faut réformer fondamentalement la manière de « faire » du service public pour l'adapter aux nouveaux enjeux. C'est de ces réformes que viendront les économies.

2°/ Une transformation radicale est la seule manière d'y parvenir.

Pour réformer le service public, il faut le rendre plus souple, plus adaptable, plus lisible.

Il faut passer d'un principe « du même service pour tous » au principe d'un service public plus équitable, sans remettre en cause le principe d'égalité d'accès à l'ensemble des services publics. Si les besoins sont différents, la réponse doit être différenciée (principe d'équité):il faut construire le service public autour de l'usager final et de ses besoins et non plus en fonction de la manière dont l'administration est organisée.

Il faut que les Administrations s'engagent dans une logique de transparence des résultats pour faire du regard des citoyens un vecteur d'exigence et d'efficacité. Le Comité indique que cette pratique est déjà en vigueur dans certains secteurs (A la DGFIP via le baromètre Marianne par exemple, NDLR).

Le service public doit être « produit » avec les citoyens et les acteurs du secteur privé. Pour le Comité, les citoyens, le monde associatif, les entreprises et les start-ups constituent une force d'innovation et une capacité d'action. L'État devra renforcer son rôle de régulateur tout en veillant à ce que le cadre normatif existant ne bloque pas les initiatives.

Il faut créer les conditions de confiance entre les agents et les Administrations. Il faut donc accroître les marges de manœuvre et le pouvoir d'agir des agents publics et leur faire confiance et, in fine, mieux les évaluer sur les résultats obtenus.

B/ Les 22 propositions (qui à ce stade ne sont pas des décisions du Gouvernement)

B1/ Changer de modèle

1^{re} proposition/ Refonder l'Administration autour de la confiance et de la responsabilisation.

Constats : le pilotage budgétaire ne responsabilise pas les acteurs publics qui n'ont que peu de marge de manœuvre et sont soumis à des contrôles a priori trop importants (*notamment en raison de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics*).

Réformes préconisées : définir une nouvelle répartition des rôles entre le politique et l'administration, en donnant plus de marge aux managers administratifs (leur garantir une certaine durée de mandat, leur fixer des objectifs et leur garantir les moyens), donner plus de souplesse en matière de recrutement (passer d'un pilotage par effectif à un pilotage par la masse salariale et en renonçant aux mesures générales de revalorisation), engager les managers à être force de proposition (en valorisant celui qui prend des risques et en le faisant savoir pour créer une émulation), passer d'une logique de contrôles a priori à une logique de contrôle a posteriori (avec mise en place d'un système de sanctions si manquement et *suppression de la RPP des comptables publics* et l'évolution du métier de comptable vers celui de contrôleur de gestion et

enfin l'instauration d'une responsabilité financière des ordonnateurs dans certains cas), sortir de la culture de la norme pour permettre aux agents de prendre des décisions adaptées au cas par cas avec instauration de lignes de conduites proposées par l'Administration et des contrôles a posteriori, enfin, confier la grande majorité des missions de 5 ministères (économiques et financiers, transition écologique et solidaire, enseignement supérieur, culture et sports) à des opérateurs. Pour les ministères économiques et financiers, la politique réglementaire de la CCRF, la législation fiscale, la politique industrielle, la politique économique et financière et le budget resteraient exercés en Administration centrale. Toutes les autres missions (dont recouvrement de l'impôt et le contrôle par exemple) pourraient être confiées à des agences.

2^e proposition/ Bâtir un nouveau contrat social entre l'Administration et ses collaborateurs.

Constats : le cadre actuel de gestion des RH est trop rigide en raison de la gestion nationale du point d'indice, de la consultation a priori des CAP, les embauches sous statut prépondérantes alors que le recours au contrat est réservé à des cas spécifiques. Les managers ont besoin de plus de souplesse et la gestion actuelle ne permet pas de tirer le meilleur de chaque agent.

Réformes préconisées : donner des marges de manœuvre accrues aux employeurs publics (en assouplissant le statut et permettant des évolutions différenciées entre les 3 fonctions publiques notamment sur les rémunérations, en élargissant le recours au contrat de droit privé qui deviendrait la norme pour certaines fonctions, en accompagnant la reconversion professionnelle et en prévoyant des plans de départs volontaires en cas de restructuration de service), encourager le dialogue social de proximité (négociations d'accords locaux dérogatoires au statut sur le temps de travail, la rémunération, la mobilité), autoriser les managers à recruter et promouvoir des talents sans contrainte (fin des CAP pour les promotions et la mobilité), déconcentrer les actes de gestion (notamment pour la fonction publique hospitalière), valoriser d'avantage les agents qui ont choisi d'aller servir dans les zones difficiles, mieux connaître les besoins des managers et des agents, favoriser la plus grande variété d'expériences au sein du vivier des managers publics (croisements État/collectivités/hôpitaux), mieux accompagner les agents dans leurs évolutions professionnelles (les CAP seraient en charge de l'accompagnement managérial et RH de des agents qui changent de poste), renforcer la transparence dans les procédures d'affectation en garantissant la publication des postes vacants (*mais en supprimant le rôle des CAP sur les affectations/mutations, NDLR*).

3^e proposition/ Investir dans le numérique pour offrir un service public augmenté, plus efficient et qui réinvente ses relations avec les usagers.

Constats : le numérique est en train de modifier en profondeur les métiers, la massification de la collecte de données et la capacité à les traiter constitue un autre changement majeur, la révolution numérique constitue une rupture majeure pour la transformation de l'action publique, car elle permet de sortir de la contradiction apparente entre deux objectifs majeurs (meilleur service public et diminution des dépenses), des solutions technologiques peuvent être utilisées pour effectuer des tâches administratives de « back office », l'utilisation de la donnée permet de mieux connaître le service public et de proposer des solutions nouvelles (tout en assurant la confidentialité des données).

Réformes préconisées : transformer les métiers et accompagner la reconversion des agents (la formation et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) doivent inclure plus le numérique, et il faut accompagner les agents impactés), faire vivre la transformation digitale aux agents (investir fortement dans l'équipement en smartphone ou tablette pour les agents en contact avec les usagers sur le terrain, créer des réseaux sociaux internes, des

applications internes, offrir la possibilité de passer un passeport numérique à ceux qui le souhaitent), établir une stratégie ambitieuse de généralisation des échanges de données inter-administrations (notamment dans le social et le fiscal), investir de manière conséquente dans les systèmes d'information (en mettant en place une gouvernance forte), investir dans les ressources humaines pour accompagner ces transformations (en revoyant les modalités de recrutement et de rémunération des « talents » pour pouvoir recruter les bons profils d'informaticiens) et développer les outils collaboratifs permettant aux agents publics d'animer des communautés (pour travailler différemment et collaborer).

4^e proposition/ Assurer le « dernier kilomètre » du service public dans le monde numérique.

Constats : la présence physique sur tout le territoire des services publics est une source de cohésion nationale et de réduction des inégalités. C'est pourquoi chaque citoyen doit pouvoir avoir accès à un agent à proximité de chez lui. Aujourd'hui l'offre de proximité est organisée soit dans les guichets de chaque réseau (DGFIP, CPAM...) soit dans des lieux d'accueil unifié. Les réseaux des services publics sont amenés à évoluer fortement dans les années à venir et les Maisons de Services aux publics se développent (1 150 opérationnelles). Deux exigences s'imposent : besoin d'accompagnement du numérique (mise à disposition de matériel et accompagnement des personnes) et besoin d'une offre unifiée (1^{er} niveau) mais aussi spécifique et spécialisée (situations complexes).

Réformes préconisées : développer les lieux d'accueil uniques pour tous les services publics (État, collectivités, opérateurs) en développant la polyvalence des agents et en utilisant des robots conversationnels (chatbot), y compris sous forme de robots physiques pour une partie de l'accueil de 1^{er} niveau, concevoir de nouvelles offres de services mutualisées, développer les échanges de données entre les services concernés et projeter de nouveaux services plus spécialisés dans les territoires mal desservis (dossiers compliqués, télémédecine par exemple).

B2/ Transformer les services publics

5^e proposition/ Réduire le renoncement aux soins, améliorer l'espérance de vie en bonne santé et désengorger l'hôpital.

Constats : notre système de santé présente de nombreuses forces mais aussi des faiblesses, il ne permet pas de corriger suffisamment les inégalités sociales et territoriales de santé et ne répond pas aux enjeux que sont le vieillissement de la population et le développement de maladies chroniques. La révolution numérique apporte un vaste champ d'opportunités.

Réformes préconisées : créer un système fluide entre les différents pôles (ville, hôpital...) en ne remboursant les actes faits en ville que si le professionnel est inscrit dans un système de coordination, en mesurant la qualité des soins et la satisfaction du patient pour piloter financièrement le système de santé, en renforçant la pertinence des actes, en rénovant l'organisation interne des hôpitaux (notamment au niveau des RH), en modifiant les modalités de facturation et en limitant l'hospitalisation complète (développement de l'ambulatoire et de l'hôpital de jour). Le comité préconise aussi de mieux répartir et graduer l'offre de soins sur les territoires (développement des Groupements Hospitaliers de Territoires et délégation de certains actes médicaux à des infirmiers « en pratique avancée ») et de renforcer l'innovation en santé, la sécurité et l'efficacité du système de soins (mise en place de parcours coordonnés et utilisation du numérique (télémédecine dans les déserts médicaux et pour limiter les coûts du transport médical, accès à leurs données médicales par les patients).

Impacts attendus : 10 000 décès évitables en moins chaque année, amélioration de la qualité de la prise en charge tant à l'hôpital qu'en ville et 5 milliards d'économie.

6^e proposition/ Retarder l'entrée dans la dépendance et mieux prendre en charge les personnes concernées.

Constats : la population vieillit, la dépendance coûte très cher aux finances publiques (22,2 Mds en 2016, montant qui pourrait doubler en 2060), la perte d'autonomie est ce qui effraie le plus les Français face à la vieillesse, retarder la perte d'autonomie représente donc un enjeu considérable pour la qualité de vie, la prévention représente une infime partie des dépenses (500 M sur les 22,2 Mds), en cas de dépendance lourde l'offre d'hébergement est mal répartie sur le territoire et financièrement très disparate selon les départements.

Réformes préconisées : mieux organiser le repérage des populations fragiles pour cibler la prévention sur ces personnes (échange de données ; formation des professionnels sanitaires et sociaux de terrain au repérage, mettre en place une évaluation unique de la perte d'autonomie, faire des études et évaluer l'efficacité de la prévention), améliorer la participation des personnes âgées aux actions de prévention (en développant leur motivation), faire en sorte que le passage à l'hôpital n'engendre pas de perte ou d'aggravation de la perte d'autonomie (réduire le nombre et la durée des hospitalisations, revaloriser la dimension gériatrique des établissements publics, organiser la sortie de l'hôpital), mieux répartir les places d'hébergement sur le territoire et inciter financièrement au maintien à domicile (révision des dotations financières des établissements, programme pluriannuel de répartition et d'évolution de l'offre, augmenter la part de financement à la charge des résidents pour orienter les fonds publics libérés vers les personnes maintenues à domicile), création d'un 5^e risque pour la Sécurité Sociale.

Impacts attendus : améliorer l'espérance de vie en bonne santé ou sans incapacité et 300 M d'économie par le développement de la seule prévention.

7^e proposition/ Simplifier la vie des personnes en situation de handicap et celle de leurs proches.

Constats : le service public du handicap cristallise les insatisfactions des usagers, l'accès aux droits est long et complexe, l'accès à l'éducation comporte encore de nombreux freins.

Réformes préconisées : renforcer le rôle de l'État pour garantir une égalité d'accès aux droits et aux services dédiés sur tout le territoire (renforcer le rôle de coordinateur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie vis-à-vis des MDPH, standardiser les processus dans les MDPH, harmoniser les décisions des commissions spécialisées, assurer le maintien des droits pendant 12 mois en cas de déménagement), améliorer la qualité de service délivrée par les MDPH (adopter une logique de confiance vis-à-vis des personnes en situation de handicap, supprimer l'obligation de demander le renouvellement d'un droit s'il est acquis que la situation n'évoluera pas, réserver l'intervention de la MDPH aux cas complexes et recentrer l'action des MDPH sur l'accompagnement), créer un portail national pour l'information des personnes handicapées et de leur famille (accessible via les sites des MDPH), favoriser l'accès à l'éducation dès la maternelle (recrutement et formation de personnels d'accompagnement, modifier les modalités d'attribution de ces personnels aux établissements, faciliter le retour en milieu scolaire ordinaire en allégeant les formalités, adapter l'offre de classes spécialisées selon les territoires), faciliter le maintien dans la vie professionnelle des parents d'un enfant en situation de handicap (développer les modes de garde adaptés, faciliter la continuité de l'accompagnement pendant les temps périscolaires), adapter l'offre des établissements

spécialisés (régulation de l'offre au niveau régional, décloisonner l'offre des établissements spécialisés).

Impact attendu : amélioration de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et des aidants.

8^e proposition/ Réduire les inégalités et placer la France dans les 10 meilleurs systèmes éducatifs mondiaux.

Constats : l'école constitue le ciment de la cohésion nationale, les évolutions économiques et sociétales font peser de fortes attentes sur le système éducatif, l'école doit donner aux élèves les connaissances et compétences pour trouver une place dans la société et sur un marché du travail en fortes mutations, les résultats actuels sont décevants malgré l'implication des enseignants.

Réformes préconisées : mettre en place l'évaluation des établissements pour les responsabiliser (valorisation des initiatives, larges critères d'évaluation (résultats des élèves, sécurité, bien être...) tenant compte du contexte socio-économique, publication des bilans et recherche de solutions pour répondre aux difficultés constatées), responsabiliser d'avantage les chefs d'établissement (marges de manœuvre, modifier les conditions de recrutement et de formation, revaloriser le déroulement de carrière), responsabiliser d'avantage le niveau déconcentré (faire de l'académie l'échelon de décision, renforcer l'échelon départemental, développer une fonction RH), revoir la formation des enseignants (formation initiale et continue), utiliser le numérique pour améliorer la qualité de l'enseignement (formation des enseignants au numérique en préalable), clarifier le rôle des collectivités territoriales (transfert de la compétence maternelle et primaire au niveau intercommunal, s'interroger sur le niveau de rattachement des collèges), augmenter de deux heures hebdomadaires le temps d'enseignement des professeurs du secondaire (en augmentant leur rémunération).

Impacts attendus : amélioration au classement PISA, réduction des inégalités scolaires et 300 M d'économies.

9^e proposition/ Augmenter et améliorer l'accueil dans l'enseignement supérieur en différenciant l'offre.

Constats : l'enseignement supérieur est confronté à un défi quantitatif avec l'augmentation du nombre d'étudiants et à un défi qualitatif (taux d'échec important), la dépense par étudiant est dans la moyenne de l'OCDE mais inférieure à certains grands pays développés, le système de financement n'est pas assez incitatif.

Réformes préconisées : piloter les universités et les opérateurs de l'enseignement par le contrat, y compris sur la question des moyens (évaluations fréquentes des résultats scolaires et d'insertion professionnelle et de la recherche, assumer les attentes différenciées selon les universités, ajuster la carte des laboratoires de recherche, rendre les financements plus incitatifs en fonction des résultats de la recherche et de l'enseignement), accroître l'autonomie des universités notamment en développant leurs ressources propres (développement de l'offre de formation tout au long de la vie avec tarification spécifique, financements européens, transfert du patrimoine immobilier de l'État vers les universités et rationalisation de leur patrimoine immobilier, réfléchir à d'autres sources de financements), rendre l'organisation du ministère cohérente avec son rôle de pilote (les crédits devraient être attribués directement aux opérateurs et pas aux administrations centrales), assouplir la gestion RH des chercheurs et des enseignants-chercheurs, mettre en place un pilotage national de l'afflux massif de nouveaux étudiants à partir de la rentrée 2018 (orientation, pourvoir toutes les places de BTS, prévoir une mobilité géographique des bacheliers)

Impacts attendus : diminuer les sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme et améliorer l'accès des jeunes à l'emploi.

10^e proposition/ Mettre le demandeur d'emploi en capacité de construire sa recherche d'emploi.

Constats : le service public de l'emploi a été profondément réformé depuis 10 ans mais les difficultés demeurent, le système est complexe, le bilan de la création de Pôle Emploi est contrasté, les coûts de personnel sont faiblement flexibles pour faire face à un retournement de la conjoncture.

Réformes préconisées : répondre à la demande d'autonomie des demandeurs d'emploi (octroi d'un « chéquier évolution professionnelle » pour être formé, conseillé ou entreprendre une mobilité tout en mettant les différents acteurs en concurrence, améliorer l'information sur les résultats obtenus par les prestataires), renforcer la coordination et la coopération des acteurs du service public de l'emploi (poursuivre l'ouverture des données entre opérateurs, ouvrir ces données anonymisées aux partenaires privés, améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information des opérateurs, mettre fin au monopole de certains opérateurs publics sur les outils d'accompagnements comme le contrat d'avenir et la garantie jeune, améliorer le pilotage des réseaux cap emploi et des missions locales), redimensionner Pôle Emploi (limiter les recrutements en prévision de la baisse du chômage et recourir plus aux CDD, ouvrir largement le marché de l'accompagnement en assurant une régulation, concentrer les effectifs de Pôle Emploi sur les missions régaliennes (indemnisation et contrôle) et sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi les moins autonomes.

Impacts attendus : raccourcissement de la durée de chômage, économie de 350 M.

11^e proposition/ Se loger mieux à moindre coût.

Constats : les dépenses publiques pour le logement sont supérieures à celles des pays de l'OCDE, leur montant a augmenté de 50% en 10 ans, les résultats sont difficiles à mesurer, les crises sont localisées à certaines zones tendues et cela favorise la hausse des prix dans ces zones, il existe aussi un problème de réhabilitation des logements anciens dans les petites ou moyennes collectivités.

Réformes préconisées : faire de l'échelon intercommunal le niveau opérationnel des politiques locales d'urbanisme (permis de construire), transférer la compétence aide à la pierre aux collectivités (voir 18^e proposition), établir un cadre juridique et fiscal pérenne pour l'investissement locatif privé (suppression des régimes d'exception comme le Pinel, création d'un régime de droit commun autorisant la déduction des charges et l'amortissement, l'interdiction de l'imputation des déficits fonciers sur les autres revenus, l'interdiction de l'imputation des intérêts sur le revenu imposable, l'élargissement du micro-foncier), fluidifier les parcours résidentiels pour améliorer l'accès au parc social (révision des barèmes du surloyer dans les zones tendues, instaurer une péréquation entre les bailleurs du parc social), remédier aux distorsions de l'APL (prendre en compte l'ensemble des revenus hors AAH, option entre APL et rattachement au foyer fiscal des parents pour les étudiants), normaliser l'action publique en matière de financement du parc social (transformer le statut des bailleurs sociaux, responsabiliser les acteurs en cas de recours au soutien financier de la Caisse de Garantie du logement locatif social avec mise sous tutelle possible, transformer le 1 % logement).

Impacts attendus : diminution du coût de 3 Mds et réduction du délai d'obtention d'un logement social.

12^e proposition/ Simplifier les dispositifs sociaux au titre de la solidarité nationale et mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin.

Constats : le système de prestations sociales est foisonnant et complexe, ce qui aboutit à des incompréhensions des bénéficiaires, des difficultés de ciblage et à un système coûteux, ce « labyrinthe » fait que les bénéficiaires les plus fragiles ne demandent pas certaines aides, la complexité génère des indus, la formation des agents est longue, les aides manquent parfois de cohérence entre elles, les aides vers les familles pourraient être davantage ciblées.

Réformes préconisées : aller vers une allocation sociale unique à terme, en commençant par une profonde simplification de la délivrance des prestations sociales, affirmer le caractère redistributif de notre système de protection sociale (allocations familiales sous conditions de ressources), utiliser le numérique (portail unique reprenant les données connues de l'administration, mise en place de guichets réunis (voir 12^e proposition)), renforcer les garanties pour la prise en charge du risque long (incapacité, invalidité via la généralisation des dispositifs de prévoyance), faire évoluer l'accompagnement social pour qu'il soit plus efficace.

Impacts attendus : le taux de non recours aux droits doit baisser, le retour à l'emploi doit être plus rapide, 100 % des salariés seraient couverts en invalidité et incapacité, une mise en place d'une allocation sociale unique, plusieurs Mds d'économie dont une part serait utilisée au financement de l'allocation sociale unique ou du taux de recours plus élevé.

13^e proposition/ Réduire les délais de jugement.

Constats : le budget de la justice a doublé entre 2002 et 2018 mais les usagers restent mécontents.

Réformes préconisées : faciliter le recours à la justice via un plus grand recours aux outils numériques (dépôt de plainte en ligne, mise en ligne des décisions de justice anonymisées), développer les modes alternatifs de règlement des différends (obligation de recours à la conciliation et à la médiation, possibilité de rejet accéléré des demandes manifestement irrecevables ou infondées), limitation de l'appel (fin de l'effet suspensif, limitation de la possibilité de produire des motifs nouveaux), libération du juge de ses fonctions tutélaires (juge des tutelles, juge des enfants) au profit d'autres administrations.

Impacts attendus : réduire les délais de jugement des procédures civiles.

14^e proposition/ Assurer l'exécution de la totalité des peines d'emprisonnement ferme dans les délais, tout en supprimant la surpopulation carcérale.

Constats : la surpopulation carcérale est avérée (119%), l'exécution des peines est retardée et la prise en charge et la préparation de la réinsertion des détenus n'est pas adéquate, le bracelet électronique permet d'exécuter des peines hors de la prison en l'absence de risques sérieux et coûte dix fois moins cher qu'une journée de détention, mais la géolocalisation des bracelets n'est pas majoritaire.

Réformes préconisées : mettre en place « l'arrêt domiciliaire » comme modalité d'exécution de la détention provisoire, d'une courte peine ou d'une fin de peine (proposition du juge et acceptation du prévenu ou du condamné et des personnes qui vivent avec lui), renforcer la sécurité et le caractère contraignant du dispositif (géolocalisation, possibilités restreintes de sortie, écoute, brouillage des communications, création d'une équipe mixte au sein de l'administration pénitentiaire Surveillants/Conseillers d'insertion pour surveiller cette population, maintien du suivi socio-éducatif), moduler le dispositif en fonction du niveau de dangerosité de la personne concernée.

Impacts attendus : résorption de la surpopulation carcérale en 2022, exécution de 100 % des peines fermes dans les délais, amélioration des conditions de travail des personnels administratifs pénitentiaires.

15^e proposition/ Simplifier et diminuer le coût du dispositif de recouvrement des prélèvements obligatoires.

Constats : le recouvrement des prélèvements fiscaux et sociaux repose sur une organisation fractionnée (250 entités pour 600 prélèvements obligatoires), malgré les baisses d'effectifs de l'administration fiscale, des marges subsistent encore, y compris dans les autres administrations (URSSAFF, ACOSS, AGIRC ARCO, DGDDI), le numérique permet de réduire les coûts.

Réformes préconisées : simplifier le droit social et fiscal (réduire les niches et supprimer les petites taxes à rendement faible (voir 20^e proposition)), renforcer l'efficacité des organismes en charge du recouvrement afin d'aller progressivement vers un acteur unique des sphères sociale et fiscale (transfert à la DGFIP du recouvrement fiscal de la DGDDI et transfert du recouvrement aux URSSAF, aller vers un recouvrement 100 % numérique et permettre le partage d'information en faisant évoluer la réglementation CNIL, utiliser l'exploitation des données pour améliorer le contrôle fiscal, utiliser le PAS et la suppression de la TH pour réaliser des gains d'efficacité).

Impacts attendus : réduction du nombre de taxes et réduction du coût du recouvrement d' 1 Md.

16^e proposition/ Aller vers une société « zéro cash » pour simplifier les paiements tout en luttant mieux contre la fraude fiscale.

Constats : les paiements en espèces représente 55 % du nombre des transactions et 5 % de la valeur des transactions financières, la fraude à la TVA représente 10 Mds, le travail au noir représente un manque à gagner important et la circulation d'espèces favorise le blanchiment d'argent.

Réformes préconisées : supprimer les espèces, les chèques et les timbres pour les paiements fiscaux et sociaux d'ici deux ans (carte sans contact pour les publics fragiles), rendre obligatoire l'acceptation des paiements dématérialisés pour tous les achats (carte, téléphone, virement), réduire la circulation d'espèces vers une extinction complète en commençant par les pièces de 1 et 2 centimes.

Impacts attendus : dématérialisation intégrale des paiements aux administrations en 2020, économies importantes non chiffrables et lutte contre la fraude fiscale.

17^e proposition/ Concentrer l'offre audiovisuelle publique sur le soutien à la création et à l'information.

Constats : le paysage audiovisuel a connu de profonds bouleversements depuis les années 1980, les ressources de l'audiovisuel public sont importantes (3,85 Mds dont 80 % de financement public), le service public audiovisuel doit donc prendre un virage numérique.

Réformes préconisées : structurer l'offre autour de trois axes (proximité (rapprochement France 3 et France Bleu), jeunesse, culture, éducation et connaissance), resserrer le nombre d'antennes et redéfinir leur identité, identifier de nouveaux leviers de développement et donner la priorité au numérique.

Impacts attendus : augmenter la part d'audience des médias publics et 400 M d'économie.

B3/ Éviter les dépenses publiques inutiles

18^e proposition/ Supprimer les doublons et améliorer le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales.

Constats : les réformes conduites depuis 2009 ont modifié les structures sans interroger sur les missions respectives de l'État et des collectivités territoriales, l'État lorsqu'il transfère une compétence ne l'abandonne jamais totalement ce qui crée un malaise chez les agents en charge et dilue les responsabilités, cela diminue aussi les ressources de l'État pour se consacrer à ses missions régaliennes (contrôle notamment).

Réformes préconisées : achever la décentralisation pour les compétences déjà transférées (jeunesse et vie associative, action sociale et solidarité, formation, orientation et développement économique, aménagement ; énergie et climat), envisager de nouveaux transferts de compétence, y compris de recentralisation si nécessaire (transport ferroviaire aux régions, transfert aux départements de 2 000 km de voies, énergie aux régions, aide à la pierre aux régions ou métropoles hors Île-de-France qui aurait un dispositif spécifique, pour les forêts il faut responsabiliser les communes dans le financement de l'ONF, le sport de haut niveau à l'État et le sport pour tous aux collectivités locales, dans le domaine du handicap renforcer le rôle de l'État, pour les autres domaines une revue des missions avec une logique de partenariat sur mesure selon les réalités territoriales. Il faudra prévoir l'accompagnement des agents de l'État concerné).

Impacts attendus : suppression des doublons et 1 Md d'économie.

19^e proposition/ Renforcer la cohérence de l'action publique territoriale.

Constats : outre les doublons évoqués dans la 18^e proposition, l'organisation territoriale de l'État et des opérateurs publics souffre d'une organisation héritée du passé, insuffisamment rationalisée, coûteuse et inefficace : justice, éducation nationale, chambres consulaires, sécurité publique, contrôles, fonction comptable.

Réformes préconisées : améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'organisation territoriale de la justice (une cour d'appel par région administrative, un tribunal par département sauf exception), les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture) seraient régionalisées avec des antennes départementales, rénovation des lieux de sécurité, transfert de 30 à 177 zones de police peu peuplées en zone de gendarmerie, réforme de la police technique et scientifique, mutualisation et coordination du contrôle des entreprises, transfert de la fonction comptable hors recouvrement (OPH, hôpitaux et collectivités d'une certaine taille, regroupement au sein des EPCI pour les communes membres, certification des comptes pour les collectivités), rendre plus efficace le circuit de traitement des aides agricoles (via l'ASP et la fin de la délégation aux régions du FEADER), revoir le périmètre des académies (une région = une académie) et le niveau territorial des décisions pour l'éducation nationale, renforcer le rôle des ambassadeurs (via la dévolution des fonctions support) et des préfets (en déconcentrant la gestion RH et en créant des corps interministériels territoriaux).

Impacts attendus : clarifier et simplifier l'organisation de l'ensemble des services de l'État sur un territoire et générer des économies non chiffrables.

20^e proposition/ Mettre un terme à toutes les interventions publiques dont l'efficacité n'est pas prouvée.

Constats : la France dépense 2,2 points de PIB (40 Mds) en interventions sectorielles (aides aux entreprises ou à des secteurs divers) qui ne font pas l'objet d'évaluation systématique et

consomment des moyens humains (15 000 ETP). Les aides publiques sont particulièrement inefficaces pour la transition énergétique et les petits aéroports.

Réformes préconisées : limiter l'intervention publique en matières d'aides et de niches fiscales et sociales à celles qui démontrent leur efficacité (supprimer les dispositifs peu efficaces en matière d'aides sociales et fiscales zonées, supprimer certaines exonérations fiscales ou certains taux réduits de TVA, introduire un principe législatif qui prévoit que les aides sont supprimés si elles ne font pas l'objet d'une évaluation indépendante probante), réformer les aides pour la transition énergétique (recourir aux appels d'offres, harmoniser l'ensemble des aides, faire passer le taux réduit de TVA au taux intermédiaire, aider les collectivités à s'assurer que leurs projets de soutien sont réalistes et rentables économiquement et socialement), supprimer (sauf exception) la péréquation de la taxe d'aéroport et instituer un rapport triennal d'évaluation des coûts pour les aéroports accueillant moins de 700 000 passagers par an.

Impacts attendus : améliorer le solde des comptes publics de plus de 5 Mds (1 Md d'économie, 7 Mds de rentrée nouvelles et 3 Mds de suppressions de petites taxes).

21^e proposition/ Mutualiser d'avantage l'achat public et développer l'externalisation.

Constats : Malgré les réformes de 2009 (Service des Achats de l'État) et 2016 (Direction des Achats de l'État), il y a encore des domaines où l'achat n'est pas rationalisé et il existe des domaines où des activités non stratégiques pourraient être mises en œuvre à moindre coût en les confiant au secteur privé.

Réformes préconisées : mutualiser d'avantage (mutualiser les structures d'achat de l'État, des collectivités et des établissements publics comme les SDIS par exemple, rationaliser les flottes d'hélicoptères de la sécurité civile, des SMUR, de la Gendarmerie, fusionner les centres de réception des appels d'urgence du SAMU (15), de la Police (17) et des pompiers (18)), confier au privé une partie des tâches réalisées par l'Administration (habillement, restauration et entretien courant de l'immobilier pour les armées, pour l'armée encore, privilégier l'acquisition d'un matériel existant déjà plutôt que de lancer le développement d'une solution spécifique à la France donc plus coûteuse, intégrer le maintien en condition opérationnelle dans les appels d'offres militaires, transférer (outre les 2 000 km évoqués à la 18^e proposition) 150 km d'autoroutes au privé, et développer l'externalisation du réseau routier des collectivités et de l'État, faire réaliser certains contrôles par des organismes privés.

Impacts attendus : améliorer la situation des finances publiques d'environ 3 Mds (dont 1,2 Md d'économie), la moitié pouvant être réinvestie notamment dans le champ de la Défense.

22^e proposition/ Faire payer directement l'utilisateur et certains services publics.

Constats : le lien entre le service public et son coût n'est pas toujours facile à établir pour l'utilisateur. Il serait possible de faire payer l'utilisateur pour les contrôles sanitaires (paiement par les professionnels contrôlés), les transports, les services consulaires et l'accompagnement aux entreprises (CCI, CMA, Business France).

Réformes préconisées : Étendre le principe de l'utilisateur/payeur dans trois domaines : contrôles sanitaires (augmenter leur nombre et faire payer les professionnels), transports (péage urbain selon le degré de pollution du véhicule, vignette poids lourds pour les réseaux non concédés), services consulaires (paiement pour les services qui n'ont pas d'équivalent dans les réseaux consulaires des autres États membres de l'Union Européenne comme le notariat, la délivrance de CNI...). Pour les CCI, les CMA et Business France, supprimer les subventions

publiques et fonder leur financement sur la tarification de leurs prestations (hors financement de leurs missions de service public).

Impacts attendus : une économie de 2,3 Mds dont une partie financerait la baisse des impôts ou l'amélioration des services publics.

C/ Conclusion

La transformation profonde du modèle de service public est indispensable et possible.

Après la conception vient le temps de la mise en œuvre, étape cruciale pour la réussite. Pour réussir cette fois, il faudra :

- Donner du sens (faire connaître aux usagers et agents publics le sens et les objectifs de la transformation engagée).
- Responsabiliser (impliquer chaque ministère et mettre en place un suivi interministériel, donner aux cadres une feuille de route claire et les responsabiliser, informer les agents sur les modalités retenues et animer un dialogue social intense).
- Accompagner (mettre en place les moyens d'accompagnement notamment financiers, former l'encadrement à la conduite de projet et à la conduite du changement et former les agents aux nouvelles organisations ou méthodes de travail).

Ce sont là les conditions pour que l'action publique soit, dès demain, réinventée.

D/ Quelques commentaires

Le rapport, s'il ne parle pas souvent de la DGFIP, avance des propositions qui remettent profondément en cause notre organisation : disparition du numéraire, promotion du numérique, réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales, agences comptables, une trésorerie par EPCI, **SUPPRESSION DE LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE DU COMPTABLE (clé de voûte du système de comptable public)**, transfert de la fonction comptable des entités publiques au sein des collectivités SAUF LE RECOUVREMENT (qui rend impopulaire et handicape donc une réélection).

Certaines propositions chamboulent considérablement l'organisation déconcentrée de l'État pour un bénéfice non chiffrable (19^e proposition), tout comme la suppression du numéraire !

Il s'agit d'un rapport de convictions personnelles, sans véritable « documentation » de leurs propositions.

En matière de libertés publiques, le rapport propose de réformer la CNIL (!) au moment où l'Union Européenne se préoccupe de la sécurité des données informatique via son Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les propositions faites sur le futur contrat social des fonctionnaires collent parfaitement (quelle surprise) avec les discussions en cours en ce moment avec le Secrétaire d'État en charge de la Fonction publique.

Voir le tract national FO DGFIP sur le site national.

Fonction publique de l'État

Outre la publication du rapport CAP 2022, **les discussions (et non pas les négociations) sur le contrat social se poursuivent** : les conclusions devraient être officiellement annoncées à la rentrée mais les évolutions sont minimales par rapport aux propositions initiales.

Lors du **rendez-vous salarial qui s'est tenu le 18 juin**, le Gouvernement a fait les annonces suivantes :

Nouveau gel de la valeur du point en 2019 mais une revalorisation « en prenant mieux en compte le mérite » (sic),

Reprise de la mise en œuvre du protocole PPCR dès le 1er janvier prochain, et actualisation de la compensation à l'euro près de la CSG au 1er janvier 2019 (ces deux points étant déjà actés l'an dernier le bénéfice est nul pour les agents),

Ouverture d'un chantier sur la protection sociale complémentaire des agents publics, avec une concertation à venir sur le sujet,

Revalorisation de 10 € par jour de la valeur des jours monétisés au titre du CET, et le seuil de déclenchement de la possibilité de rachat sera fixée à 15 jours sur le CET et non plus à 20,
revalorisation des frais de mission :*]

La nuitée sera revalorisée : 70 € partout sauf dans les villes de + 200 000 habitants et dans la Métropole du Grand Paris où la nuitée passera à 90 € et à 110 € dans Paris Intra muros et à 120 € pour les travailleurs handicapés partout en France,

Les indemnités kilométriques seront revalorisées de 17 %,

Reconduction de la GIPA en 2018,

Quelques mesures ne concernant pas les agents de la DGFIP, car des dispositifs ministériels sont plus favorables (Aide à l'installation, accès au logement intermédiaire).

Bref, pas grand-chose, sinon le fait que nous en serons moins de notre poche pour exercer nos missions.

La journée d'action Fonction publique du 22 mai, à l'appel de 9 organisations syndicales de fonctionnaires, a été suivie par un fonctionnaire d'État sur 10. Il s'agissait de la 3^e journée nationale en 8 mois après le 10 octobre et le 22 mars. Les décisions qui seront annoncées tant sur les missions que sur le « contrat social » entraîneront sans doute de nouvelles mobilisations à la rentrée.

Finances

Le 22 mai dernier, le taux de grévistes dans les Ministères Économiques et Financiers a atteint le taux de 21,71 % soit plus du double du taux de la Fonction publique de l'État.

La Fédération FO FINANCES porte depuis quelques mois une revendication pour permettre aux collègues qui ont cotisé sur l'IMT (au taux de 20 % pour rappel) mais qui ne finissent pas leur carrière dans les Ministères Économiques et Financier, de toucher une pension incluant l'IMT prorata temporis.

Deux Comités Techniques ministériels ont été boycottés en l'absence des Ministres. **Les Fédérations des Finances n'arrivent quasiment pas à rencontrer le Ministre de l'Action et des Comptes publics** (il a tout de même accordé 1 heure d'entretien à chaque Fédération en mai) alors qu'il passe son temps, dit-il, à rencontrer les syndicats. Mais ce sont les syndicats de Fonctionnaires (son autre casquette, celle de l'action publique).

Les CNAS et CHS M se sont réunis, retrouvez-les compte-rendus sur le site de la Fédération FO des Finances.

DGFIP

En plus du rapport CAP 2022, **la Cour des Comptes en a rendu un rapport de 143 pages** pour les dix ans de la création de la DGFIP. Elle dresse un bilan en demi teinte de la fusion de la DGI et de la DGCP du 3 avril 2008.

Les constats sont les suivants :

La DGFIP n'a d'équivalent (par son périmètre de missions très large ou le nombre de ses implantations qui est de 4 000) dans aucun pays de l'OCDE.

La qualité de service s'est partiellement améliorée pour les particuliers, mais il y a des points noirs : accueil au guichet dégradé dans certaines zones urbaines concentrant les populations en difficultés (les fermetures des « petites trésoreries » et de SIP ne devraient pas arranger la situation de ces services engorgés, NDLR), accueil téléphonique perfectible (40 % des appels ne permettent pas d'avoir un agent (mais s'il y avait plus d'agents, les appels seraient sans doute plus décrochés, NDLR).

Le service aux collectivités territoriales ne s'est pas amélioré de manière décisive : lenteur dans la mise à jour des bases foncières, conseil financier et budgétaire peu sollicité, comptes de qualité perfectible.

La Cour reconnaît (tout de même) que la DGFIP a été la principale contributrice à la maîtrise des effectifs de l'État (2 000 emplois supprimés chaque année depuis 10 ans).

La Cour souligne que les systèmes d'information (l'« informatique ») sont anciens, voire très anciens pour certains{{ en raison notamment de la baisse importante des budgets informatiques.}}

Le réseau a trop peu évolué à son goût : 4 000 implantations, dont 1 600 trésoreries qui, avec moins de 10 agents, ne peuvent rendre un service avec une amplitude et une qualité suffisantes dit-elle (les Directions suppriment les emplois dans ces petites structures puis proposent de fermer partiellement au public pour soulager les agents qui restent et la Cour des Comptes constate que l'on n'y arrive plus et nous le reproche, NDLR).

La Cour dénonce une fois de plus la gestion trop centralisée (à son goût) des agents.

La Cour insiste sur la nécessité d'une revue des missions et fait des recommandations. **Voici quelques-unes des 17 recommandations qu'elle formule** à la suite de son rapport et dont certaines recourent celles de CAP 2022 :

2. Accroître la capacité d'investissement de la DGFIP en matière de systèmes d'information
5. Faire du numérique le mode de droit commun de relation avec les usagers et mettre en place une politique d'accompagnement pour les personnes éprouvant des difficultés avec le numérique, notamment au travers de la présence de la DGFIP dans les maisons de services aux publics (Après avoir supprimé le service de plein exercice, on en propose un ersatz pour les publics en difficulté, NDLR).
6. Mettre en œuvre un plan de resserrement du réseau des SIE et des SIP à cinq ans comportant des projets d'implantations mutualisées avec d'autres entités publiques.
8. Adapter l'offre de services aux collectivités en fonction de leur taille et supprimer les prestations ne répondant plus à un besoin.
9. Expérimenter le modèle de l'agence comptable auprès des collectivités locales volontaires (s'il y en a, NDLR).
10. Mettre en place un compte financier unique.
11. Fermer les trésoreries dont les effectifs ne permettent pas d'assurer un service continu et de qualité (dans le rapport, la barre est fixée à moins de 10 agents, ce qui représente 1 600 trésoreries en France et les 10 trésoreries de l'Aube extérieures à Troyes, NDLR).
12. Confier aux DRFiP la mission d'animation du réseau et supprimer les Délégations du Directeur Général.
13. Transformer à l'horizon de 3 ans les 354 SPF Services de Publicité Foncière en un service à compétence nationale concentré sur une ou quelques implantations au niveau national.
14. Concentrer l'assignation des dépenses de l'État sur un nombre limité de postes (DRFiP ou postes nationaux spécialisés).

15. Organiser le transfert à la DGFIP des missions comptables exercées par la Douane.
16. Mettre à l'étude les conditions d'un transfert de la mission topographique du cadastre à l'IGN.
17. Créer une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État.

Il faudra se préparer tous ensemble à se battre pour sauver nos missions et notre réseau, comme d'autres l'ont fait avant nous !

Pour la grève du 3 mai (journée morte à la DGFIP), un agent sur dix s'est mobilisé. La grève du 22 mai a encore marqué une forte mobilisation des agents de la DGFIP avec plus d'un agent sur quatre en grève. Comme d'habitude la DGFIP a été la pointe de la **mobilisation** Fonction publique.

La DGFIP a validé pour la première fois les échanges de postes comptables proposés par les Directeurs locaux au sein d'un département (CAPN du 15 juin). Certains collègues concernés ont été fortement incités à se porter volontaire par leur Direction !

Les projets de spécialisation se poursuivent : après le recouvrement de l'impôt transféré vers les SIP, la gestion des Hébergés (dans les Hôpitaux et les EHPAD) préoccupe la Direction Générale. Il faut regrouper cette gestion sur quelques postes ayant la taille critique ! Une fois de plus les populations rurales seront considérées comme des citoyens de seconde zone.

Un Groupe de Travail du 4 juillet a abordé le projet **d'expérimenter le rapprochement des SFACT /CSP**. Dans ce groupe de travail le principe de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des comptables a été remis en cause par le Président de séance (c'est un frein à l'allègement des contrôles) mais aussi par le représentant à ce GT de l'UNSA (position personnelle ou celle de son organisation ?). **Ce rapprochement SFACT/CSP ouvre une nouvelle brèche dans le principe de la séparation ordonnateur comptable.**

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics a fait un discours le 11 juillet et un CTR s'est tenu le 12 juillet où ont été évoqués **l'avenir du réseau : réussir la mise en œuvre du PAS, réseau unique de recouvrement social et fiscal** (mais rien ne dit que ce sera celui de la DGFIP), **réorganisation du réseau fin 2019** avec les élus locaux (premières propositions à faire en octobre 2018 par les DD/RFiP), **déconcentration hors Île-de-France voir dans les zones rurales de services à compétence nationale**. Concernant le niveau des suppressions d'emplois, le Ministre a été beaucoup moins clair, mais il indique, qu'il ne faut « pas de lâcheté devant l'effort ». Plus de précision à la sortie du PLF 2019.

Le Ministre a rapporté devant une assemblée où figuraient des journalistes un jeu de mots : « pour être comptable il faut un con, une table et c'est à l'État de fournir la chaise ! » repris par la presse locale du Loiret. Suite à l'intervention de FO DGFIP auprès du cabinet, il indique qu'il ne partage cette idée pas mais que certains méprisent les comptables avec ce jeu de mot désobligeant et qu'il y a fait référence pour mieux le dénoncer. Il aurait pu choisir une autre solution pour défendre les comptables publics dont il a la charge !

La réforme de la **formation des inspecteurs** est actée : un stage pratique probatoire et la limitation à 5 du nombre de fois où l'on peut présenter le concours sont publiés dans le statut particulier .

Concernant les **futures règles de gestion (mutations)** qui s'appliqueront pour tous en 2020 mais à partir de 2019 dans les directions préfiguratrices (dont l'Aube), le GT du 28 juin a bouclé le dossier. Retrouvez le compte rendu sur le site national.

Le périmètre des DISI sera modifié en septembre 2019 : les DISI Paris Champagne et Paris Normandie seront fusionnées et certains ESI changent de DISI (l'Aube par exemple rejoindra la DISI Grand Est). Cela fera que les DISI colleront presque aux Délégations du Directeur Général.

Actualités locales

Les mobilisations des 3 et 22 mai dans l'Aube ont rassemblé respectivement 8,73 % puis 23,49 % de grévistes dans l'Aube et une douzaine de manifestants le 22 mai à Troyes.

Le CTL s'est réuni le 14 juin (et le 26 juin en reconvoction) pour l'**Adaptation des Structures et du Réseau**. Un vote négatif a été émis pour les fusions programmées des deux SIP Troyens d'une part et des trésoreries de Brossolette d'autre part. Concernant plus globalement l'avenir du réseau, une réflexion est en cours pour la gestion des Hôpitaux et des EHPAD mais aussi sur la création d'un SIE unique. Aucune décision n'est arrêtée.

Les résultats aubois du TBVS et de l'observatoire interne ont été présentés. Vous pouvez retrouver les résultats significatifs sur notre site local dans le compte rendu de ce CTL

Les 3 CAPL se sont réunies en juin pour examiner les mouvements locaux du 1^{er} septembre (A, B et C). Le département enregistre un déficit cumulé de près de 20 ETP. Les élus FO DGFIP ont voté POUR les mouvements proposés qui ont respecté les règles. Le recours en révision n'a pas eu gain de cause malgré les arguments avancés par FO DGFIP 10.

Le CHS CT de l'Aube s'est réuni le 13 juin dernier. Il a examiné les conséquences du déploiement de SIRHIUS et de la nouvelle organisation RH au 1/1/2019 (avis favorable pour SIRHIUS mais défavorable pour la perte de mission des collègues RH de l'Aube),

Le CDAS de l'Aube a réuni un GT le 12 juin. Il a arrêté le programme des sorties 2019 et ajusté les sorties 2018 : prochaines sorties à venir : Karting le 15/09, Escap Games à Troyes le 12 octobre, Bourbonne les Bains le 13 octobre, une soirée bowling à Troyes et visite du musée Napoléon à Brienne le Château au dernier quadrimestre.

Les comptes rendus complets de ces instances locales sur le site local !

À venir : Accueil des nouveaux collègues le 5 septembre, CTL à une date indéterminée, CAPL A et B en novembre (Listes d'aptitude), 2 CHS CT dont un en septembre et CDAS en novembre 2018.

Pour nous contacter

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69

Laurie Anne TERRASSE, secrétaire départementale adjointe, SPFE de Troyes, 03 25 41 68 93

Sandra KHAÏATI, Secrétaire départementale adjointe, SIP de Troyes Agglomération, 03 25 41 69 76

Thierry de CARVALHO, secrétaire départemental adjoint, Brienne le Château, 03 25 92 30 64

Alain GARBIT, trésorier départemental, Domaine, 03 25 43 72 37

Louis LAUNAY, trésorier adjoint, CEPL, 03 25 43 72 24

Mél : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/



PREMIERE organisation syndicale du département.